Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260421-292026-DE

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

Affaire n°29-2026

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-et-un avril** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 15 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 13

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) – M Jean-François BORDAIS (1er Adjoint) – Mme Nadine BRARD (2ème Adjointe) - M Raboana RANAIVO – M Dominique RUBIN – Mme Nathalie TERRIEN – Mme Ludivine THOMAS – Mme Julie STEFANELLI – Mme Aurélie HAILLOT - Mme Maud EL KOUCH – M Baptiste DUVAL – M Dorian MASSON.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : Mme Dorothée du PONTAVICE – M Thierry MONTENAT – M Albéric JOHANET.

Pouvoir : Mme Dorothée du PONTAVICE à Mme Nadine BRARD.

OBJET : ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ANIMATION JEUNESSE (AIAJ) – Désignation des deux représentant(e)s élu(e)s (un adjoint et un conseiller) au Conseil d'administration de l'AIAJ

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'Association Intercommunale d'Animation Jeunesse (AIAJ) dont le siège est situé au sein de l'espace « Yokoteck » à Saint-Aubin-des-Landes, regroupe les communes de Cornillé, Pocé-les-Bois et Saint-Aubin-des-Landes.

Pilotée par un conseil d'administration composé de parents et d'élus des trois communes membres, l'association gère l'accueil de loisirs intercommunal et propose des animations tout public sur les 3 communes.

Chaque commune est représentée par deux élus (1 adjoint et un conseiller municipal).

Suite au renouvellement électoral, il y a lieu de désigner les deux représentants de la commune de Pocé-les-Bois, appelés à siéger au sein du conseil d'administration l'AIAJ.

Il est proposé :

- ***de DÉSIGNER comme représentantes élues appelées à siéger au sein du conseil d'administration de l'AIAJ, Nadine BRARD et Aurélie HAILLOT.***

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants **ADOPTE** la proposition susmentionnée.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 21 avril 2026.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Maire,
Frédéric MARTIN

MAIRIE DE POCE-LES-BOIS 35 Ille

Le Secrétaire de séance,
Aurélie HAILLOT